



Légende :

- Ua : noyaux urbains anciens
- Ub : secteur d'habitat collectif
- Uc : secteur pavillonnaire à densifier
- Ud : secteur d'habitat de moyenne densité
- Uep : secteur des équipements publics
- Ux1 : secteur des activités économiques d'Alparc
- Ux2 : secteur des activités économiques
- Uy : domaine autoroutier
- 1AU 1 à 1AU 4 : secteur d'aménagement d'ensemble
- A : secteur agricole
- N : secteur naturel
- Nenn : secteur destiné à la production des énergies renouvelables
- Nsteeal : secteur destiné à des hébergements touristiques légers

Informations diverses

- Construction ne figurant pas sur le cadastre
- Secteur couvert par une QAP
- Emplacement réservé
- Linéaire de mixité fonctionnelle et commerciale protégé
- Bâtiment à caractère patrimonial
- Bâtiment d'élevage
- Construction pouvant changer de destination
- Zone humide
- Corridor écologique local
- Corridor écologique inter-massifs
- Marge d'application des prescriptions acoustiques vis à vis de la voie ferrée
- Marge d'application des prescriptions acoustiques vis à vis des autoroutes A43 et A430
- Marge d'application des prescriptions acoustiques vis à vis des RD1006 et RD1090
- Itinéraire cyclable : liaison V62 - V67

Tableau des emplacements réservés				
A*	Objet	Relevance	Secteur d'urbanisme	Localisation
195	Construction parking	Communale	200	St-Vérand
192	Construction parking	Communale	200	St-Vérand
193	Construction parking	Communale	200	St-Vérand
194	Construction valoir sociale, retail parking	Communale	200	St-Vérand



commune d'Aiton
Plan Local d'Urbanisme

4.3A - Plan de zonage - Les hameaux - Echelle 1/2.000°